



Le 29 août 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et chef de la gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0400

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 1^{er} août 2024 et visant à obtenir :

« • *Le nombre d'employés dédié à des fonctions d'inspection et/ou enquête, par région, en indiquant :*

- *Leur rôle et responsabilité;*
- *Le nombre d'inspections et/ou enquêtes réalisées par année, par région, depuis 2019-2020;*
- *Le nombre de sanctions données suite à une inspection et/ou une enquête par année, par région, depuis 2019-2020.* »

(Transcription intégrale)

Nous comprenons tout d'abord que votre demande vise les activités de la Direction sécurité corporative d'Hydro-Québec qui a comme mission de protéger les personnes, les actifs, les revenus, l'intégrité et la réputation d'Hydro-Québec.

En réponse aux deux premiers points de votre demande, nous vous informons que 42 employés de la Direction sécurité corporative sont dédiés à des fonctions d'inspection et d'enquête. En effet, 14 ressources occupent la fonction d'inspecteur en vol d'électricité et 28 ressources occupent la fonction d'enquêteur. Voici leurs rôles et responsabilités selon la fonction :

Inspection :

- Veiller à l'intégrité des installations électriques d'HQ qui relient son réseau à sa clientèle, et le cas échéant, empêcher les pertes d'énergie;
- S'assurer de la conformité ainsi que de la sécurité de l'installation selon les normes en vigueur;
- Adresser les remises en conformité, assurer le suivi et advenant le cas d'anomalies de mesure; activer le processus de traitement de récupération des sommes perdues ou volées, en produisant une facture pour récupérer le maximum des sommes dues;
- Contribuer à assurer la sécurité de la clientèle et du public en général.

Enquête :

- Protéger les personnes, les actifs et les revenus d'Hydro-Québec, tout en contribuant à la prévention et à la récupération des pertes subies par l'entreprise;
- Réaliser des enquêtes pour les crimes commis envers les personnes et les actifs de l'entreprise et collaborer avec les autorités compétentes;
- Réaliser des enquêtes à la suite de certains signalements;
- Recueillir, valider et analyser des informations afin de déterminer les infractions présumées, les stratagèmes utilisés, les auteurs présumés et les moyens légaux permettant l'obtention des éléments de preuve suffisants.

Toutefois, nous ne pouvons vous fournir le nombre d'inspecteurs et d'enquêteurs par région, considérant les enjeux de sécurité que pourrait comporter une telle communication. En effet, la divulgation de cette information aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne. Suivant l'article 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès), nous devons vous en refuser l'accès.

En ce qui concerne le troisième point de votre demande, vous trouverez ci-contre un tableau présentant le nombre d'inspections réalisées annuellement depuis 2019 pour contrer le vol d'électricité, ainsi qu'un tableau du nombre d'enquêtes pour la même période. Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer ces données par région, pour des raisons d'enjeux de sécurité, et ce, pour les mêmes motifs que ceux cités précédemment.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	*2024
Nombre d'inspections	2165	1702	1447	1749	2368	1053

*Premier semestre

Année	2019	2020	2021	2022	2023	*2024
Nombre d'enquêtes	235	323	754	659	558	367

*Au 6 août 2024

Concernant le nombre de sanctions données à la suite d'une inspection ou d'une enquête par année et par région depuis 2019, nous vous informons que nous ne détenons pas de document compilant l'ensemble des renseignements visés par ce point de votre demande. Leur production nécessiterait de procéder à la comparaison de données à partir de plusieurs documents ou systèmes. Nous invoquons en conséquence l'article 15 de la Loi sur l'accès.

Nous vous informons toutefois que les principaux motifs menant à des sanctions à la suite d'une inspection ou d'une enquête de la Direction Sécurité corporative sont ceux liés aux vols d'électricité et aux vols de métaux.

En ce qui concerne les vols d'électricité, vous trouverez ci-après un tableau incluant le nombre de factures redressées annuellement à la suite d'une inspection ou d'une enquête ayant mené à un cas avéré de vol d'électricité pour les années 2019 à 2024.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	*2024
Nombre de factures redressées	501	481	271	190	238	98

*Premier semestre

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.